

Date de dépôt : 29 octobre 2009

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Roger Beer, Janine Berberat, Erica Deuber-Ziegler, Mireille Gossauer-Zurcher, Nelly Guichard, Janine Hagmann, Pierre-François Unger, Pierre Vanek, Sylvia Leuenberger, Elisabeth Häusermann, Claude (Arlette) Howald, Jacques Boesch, Henri Gougler, Véréne Nicollier sur la mise en place de la nouvelle maturité gymnasiale

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 novembre 1996, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

LE GRAND CONSEIL, considérant que:

- la pétition 1111 «pour une nouvelle maturité qui intègre 25 ans d'expérience de la section artistique», déposée par les maîtres d'art du Collège de Genève et la pétition 1125 «pour une nouvelle maturité de qualité» déposée par des enseignants du collège Claparède, posent un problème important;*
- ce problème concerne l'ensemble de la réforme en cours de la maturité genevoise dans le cadre de l'application cantonale du règlement de l'ORRM, dont les objectifs sont notamment d'offrir aux élèves, dans la perspective d'une formation permanente, la possibilité d'acquérir de solides connaissances fondamentales, de développer leur ouverture d'esprit et leur capacité de jugement indépendant, ainsi que d'entreprendre, sans autres exigences, des études supérieures;*
- le passage d'une maturité à sections (classique, latine, moderne, scientifique, artistique et économique) à une maturité sans type, articulée autour d'options, ne doit pas faire courir le risque d'un appauvrissement de la formation, sous couvert d'harmonisation fédérale;*

- *l'identité des études gymnasiales, telle qu'elle existe dans les maturités actuelles, offre pendant 4 ans des possibilités d'approfondissement des connaissances assurant la cohérence de la formation,*

invite le Conseil d'Etat

- *à partager les préoccupations du Grand Conseil attaché à la qualité des études gymnasiales à Genève;*
- *à veiller à rapprocher les modalités de la réforme imposée par l'ordonnance fédérale des meilleures caractéristiques des voies gymnasiales genevoises actuelles;*
- *à favoriser le choix progressif des options dès la 1ère année gymnasiale et à rendre possibles des modifications de choix par la mise en place de passerelles;*
- *à prévoir des dotations horaires raisonnables qui garantissent aussi bien l'approfondissement des disciplines choisies qu'une gestion souple du système d'options, notamment la possibilité d'options supplémentaires;*
- *à maintenir et à adapter la particularité genevoise de la formation pour adultes;*
- *à favoriser la poursuite de la concertation, notamment dans le cadre de la commission technique consultative (CTC), entre les divers partenaires concernés (direction générale, équipes de direction, conférence (s) des présidents de groupe, groupes de disciplines, représentants des enseignants);*
- *à prévoir, dès maintenant, une information approfondie sur l'ORRM destinée aux enseignants des divers ordres d'enseignement, aux élèves et à leurs parents.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, du 16 janvier 1995 (RRM), a été partiellement révisé en juin 2007. Cette procédure, qui a tenu compte des demandes des cantons, et en particulier de celles de Genève, s'est nourrie, en concertation avec le corps enseignant, des expériences et observations de la première décennie de mise en application des dispositions de 1995. La révision de 2007 a permis notamment d'aboutir au renforcement des sciences expérimentales, des sciences humaines et du travail de maturité.

Les améliorations, visant toutes à promouvoir la qualité de la formation gymnasiale, couplées à un effort d'information très important, répondent bien aux préoccupations exprimées en 1996 par le Grand Conseil dans les invites de sa motion 1093, dont le Conseil d'Etat a partagé l'esprit de façon fidèle.

La modification des règlements genevois est entrée en vigueur pour la première volée en septembre 2008, formalisant l'évolution de la formation gymnasiale.

Renforcement de la formation en sciences expérimentales

Ainsi, les mathématiques et les sciences expérimentales occupent désormais un pourcentage plus élevé dans le temps d'enseignement: 25-35% au lieu de 20-30%. Cette augmentation se concrétise par l'ajout d'une heure de physique à la grille horaire.

La biologie, la physique, et la chimie ne seront plus considérées comme faisant partie d'un domaine générique sanctionné par une seule note. Des notes distinctes seront en effet attribuées à chacune de ces branches. Par ailleurs, une introduction à la démarche scientifique (1 période en première année) renforce depuis la rentrée 2008 le champ des sciences expérimentales.

Enfin, l'informatique est dorénavant inscrite dans la liste des options complémentaires offertes en 3^{ème} et 4^{ème} années.

Renforcement de la formation en sciences humaines

A l'instar de la nouvelle pratique instituée dans le domaine des sciences expérimentales, des notes distinctes seront attribuées à la géographie et à l'histoire. Le domaine des sciences humaines bénéficie encore de l'insertion de la philosophie dans la liste des disciplines fondamentales.

Travail de maturité

Le travail de maturité, introduit en troisième année de formation gymnasiale pour la première fois pendant l'année scolaire 2000-2001, aura plus de poids à l'avenir. Une note lui sera décernée, qui constituera en juin 2012 pour la première fois, la quatorzième note de maturité.

Le certificat de maturité

Dans le souci de maintenir élevée la formation de base attestée par le certificat de maturité, la révision du règlement relatif à la formation gymnasiale au collège de Genève de septembre 2008, introduit l'exigence dès 2012 d'un total minimal de 16 pour le français, la langue 2, les mathématiques et l'option spécifique.

Arts, langues et sport

Même si les modifications de juin 2007 ne les concernent pas directement, les autres domaines n'ont pas pour autant été négligés depuis 1995, bien au contraire : développement des options d'approfondissement en langues, filières bilingues (allemand et anglais), classe sport-études, horaire aménagé pour élèves-musiciens répondent aux attentes des motionnaires, en particulier quant à l'accent porté à Genève sur l'ouverture aux arts et aux langues.

Choix des options

Les deux révisions du RRM en 1995, puis en 2007, ont ouvert, puis maintenu, un large choix d'options, au public scolaire gymnasial. Les options nouvellement introduites dans le cursus gymnasial ont retenu fortement l'intérêt des élèves – un élève sur cinq choisit l'économie et le droit, un élève sur six l'espagnol.

Force est de constater que l'importance de l'option dans le parcours de formation est mesurée par les élèves et leur famille. Une très grande stabilité des proportions d'élèves dans chaque option spécifique se confirme. L'option spécifique biologie et chimie reste celle qui séduit le plus les élèves.

La mise en place des options spécifiques, et des options complémentaires, rend certes difficile la gestion des établissements. Le canton maintient néanmoins l'ensemble de l'offre, veillant à organiser ou à réorganiser de manière à maintenir ouvertes des formations souhaitées par de petits effectifs. Ainsi les cours de grec par exemple sont ouverts au niveau d'une région; l'option musique est offerte uniquement dans trois établissements depuis la

rentrée 2004. Dans le domaine des langues, le système d'options permet d'offrir des options d'approfondissement aux élèves prêts à s'investir dans l'étude de deux langues au niveau plus exigeant de l'option spécifique.

Le choix progressif des options est garanti. Celui de l'option spécifique s'effectue au moment de l'entrée au collège de Genève. Sa modification peut néanmoins avoir lieu au moment du passage d'une année scolaire à l'autre, sous réserve d'éventuels rattrapages et examens, permettant de garantir la qualité des études et la réussite dans la nouvelle formation.

En troisième et quatrième années de formation gymnasiale, les options complémentaires permettent, selon les choix individuels, d'élargir les domaines d'étude ou d'approfondir un champ disciplinaire.

Concertation entre les différents partenaires concernés

Initié pour la mise en place de l' ORRM en 1995, le processus de consultation est resté actif de manière permanente. Depuis avril 2008, à la demande du conseiller d'Etat, une commission de travail consultative assure une concertation optimale entre les différents partenaires et participe activement à l'évolution de la maturité gymnasiale. Placée sous la présidence de la direction générale, elle réunit des représentants des directions du collège de Genève, des membres du corps enseignant et de leur association représentative, de la direction générale du cycle d'orientation, ainsi que des chercheurs du service de la recherche en éducation. Au sein de chaque établissement du collège de Genève, les conférences de présidents de groupe de disciplines sont régulièrement informées et consultées.

Formation pour adultes

Le collège pour adultes Alice-Rivaz (COPAD), dont les certificats de maturité gymnasiale délivrés ont été reconnus par la Confédération dès 1972, a suivi l'évolution générale du collège de Genève et introduit ainsi en 1998 les modifications réglementaires exigées par l'ordonnance fédérale. La révision du RRM de 2007 a exigé la mise en adéquation des pourcentages attribués aux différents domaines d'études et entraîné en conséquence une augmentation de la dotation horaire du domaine des sciences expérimentales et une adaptation du domaine des arts.

A l'occasion de l'introduction du RRM, dès 1996 les directeurs du collège de Genève se sont constitués en conférence, comptant 12 membres, dont le directeur du collège pour adultes Alice-Rivaz. Les présidents de groupe de

disciplines du COPAD participent aux conférences inter établissements, ainsi qu'à l'évolution du collège pour adultes Alice-Rivaz.

Information

L'édition annuelle de la brochure *La maturité gymnasiale au collège de Genève*, les séances d'information au CO, ainsi que les discussions et débats réguliers dans les collèges, ou encore le développement des sites internet, assurent une information large et complète sur les caractéristiques – et les exigences – de la maturité gymnasiale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER